



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-015-2016-05

PUBLIÉ LE 13 MAI 2016

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-05-12-002 - ARRÊTÉ portant modification de l'arrêté n° 2008-904 du 20 mai 2008 modifié modifiant la composition de la Commission consultative de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-05-12-002

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté n° 2008-904 du 20 mai
2008 modifié modifiant la composition
de la Commission consultative de l'aérodrome de
Paris-Charles de Gaulle



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant modification de l'arrêté n° 2008-904 du 20 mai 2008 modifié modifiant la composition de la Commission consultative de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 modifié et R571-70 à R571-80 ;
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée notamment ses articles 11 et 12 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son titre II relatif aux intercommunalités renforcées ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté n° 2008-904 du 20 mai 2008 modifié modifiant la composition de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Au point 2. a) de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2008-904 du 20 mai 2008 modifié susvisé, les mots « 1 représentant pour l'établissement public territorial Territoire des aéroports » sont remplacés par les mots « 1 représentant pour l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol »

ARTICLE 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et des préfectures des départements de l'Oise, de la Seine-Marne, des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise et dont copie sera transmise aux membres de la commission ainsi qu'à :

- Madame la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15
Standard : 01.82.52.40.00 - Site Internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

- Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,
- Monsieur le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche.

Fait à Paris, le 12 mai 2016

Signé :
Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Jean-François CARENCO